

LEGENDE

- Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A
- Limite et désignation de la zone ou du secteur : N
- Emplacement réservé et numéro d'opération
- Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OAP (dont point de vue :)
- Rue ou partie de rue à règlement particulier
- Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage
- Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants
- Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménager) accordé
- Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres
- ELEMENT A PRESERVER
- Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie
- Environnement : bois
- Paysage : espace vert urbain
- Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé
- Paysage : élément bâti
- Environnement (hydraulique) : fosse
- Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)
- ETAT DES LIEUX (année 2022)
- Bâtiment agricole
- Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)



Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry Département de l'Indre

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.4.3. Règlement graphique CLION-SUR-INDRE Sud-Ouest

1/5000

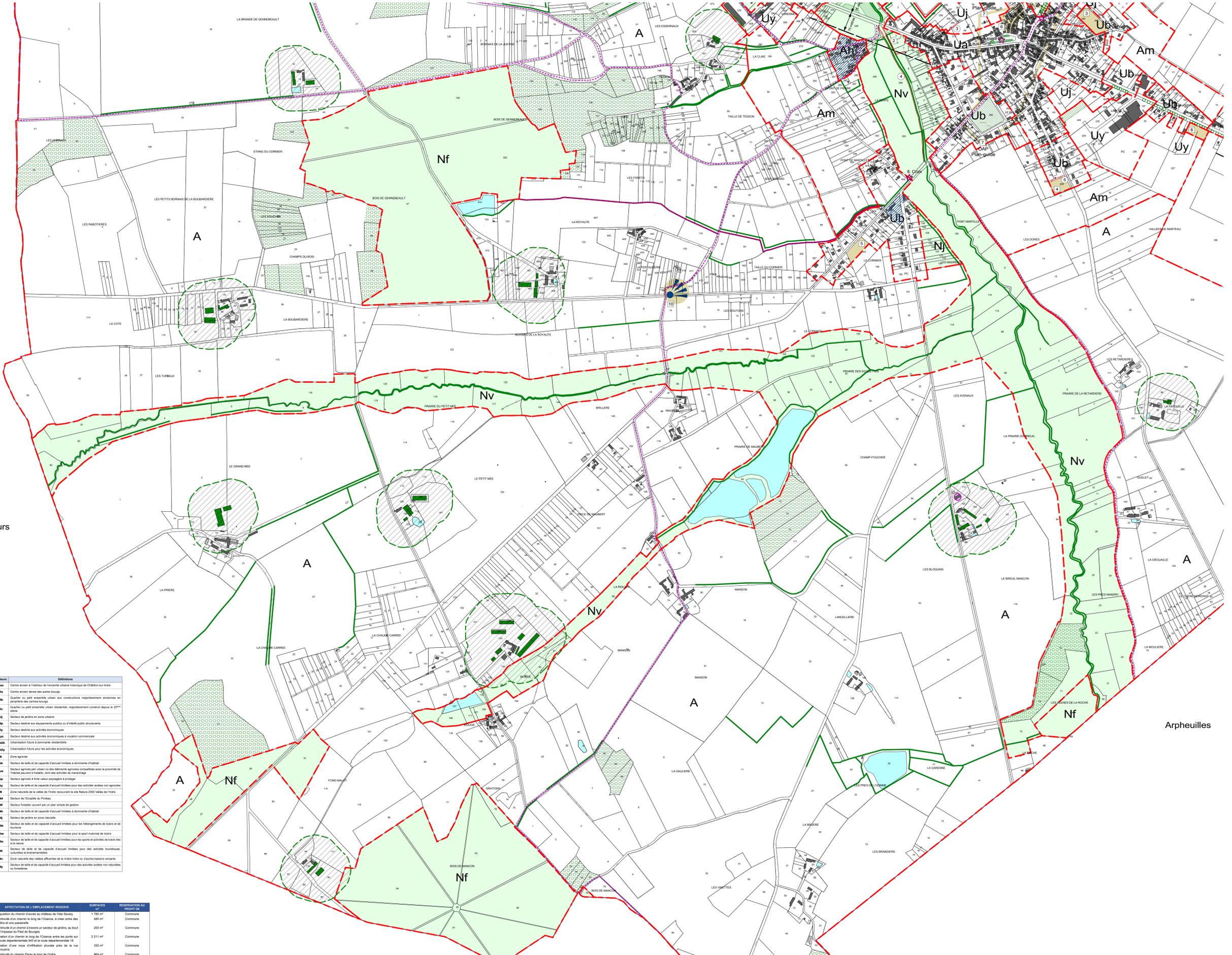
Vu pour être annexé à la délibération d'arrêté de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par le conseil communautaire en date du

Le Président
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davallon
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Zone	Secteurs	Définitions
U Urbaine	Uac	Centre ancien à l'intérieur de l'enceinte urbaine historique de Clion-sur-Indre
	Ua	Centre ancien dans des autres bourgs
	Uib	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en périphérie des centres bourgs
	Uic	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 ^{ème} siècle
	Uj	Secteur de jardins en zone urbaine
	Up	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
	Uv	Secteur destiné aux activités économiques
	Uvc	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
	Uv	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
	Uv	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
AU A.urbain	A	Urbanisation future à dominante résidentielle
	A1	Urbanisation future pour les activités économiques
A Agricole	A	Zone agricole
	Am	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Am	Secteur agricole péri-urbain ou des habitats agricoles compatibles avec la proximité de l'habitat (jardins et réservoirs) dont des activités de maraîchage
	Ap	Secteur agricole à forte valeur paysagère et agricole
	Av	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non agricoles
	N	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recouvrant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
	Nf	Secteur de l'Écoparc du Porteau
	Nf	Secteur forestier ouvert par un plan simple de gestion
	Nf	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Nf	Secteur de jardins en zone naturelle
N Naturelle et forestière	Nf	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les logements de loisirs et de tourisme
	Nf	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les logements de loisirs et de tourisme
	Nf	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les logements de loisirs et de tourisme
	Nf	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les logements de loisirs et de tourisme
	Nf	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les logements de loisirs et de tourisme
	Nf	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les logements de loisirs et de tourisme
	Nf	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les logements de loisirs et de tourisme
	Nf	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les logements de loisirs et de tourisme
	Nf	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les logements de loisirs et de tourisme
	Nf	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les logements de loisirs et de tourisme

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	SURFACES	RÉSERVATION AU PROFIT DE
1	Aménagement du chemin d'accès au château de l'Isle Savary	1 735 m²	Commune
2	Création d'un chemin le long de l'Oratoire, à cocher entre des jardins et une passerelle	485 m²	Commune
3	Création d'un chemin à travers le secteur de jardins, au bout de l'impasse du Parc de Bourges	200 m²	Commune
4	Création d'un chemin le long de l'Oratoire entre les points sur le mail départemental 463 et la route départementale 19	2 211 m²	Commune
5	Création d'une noue d'épuration parallèle près de la rue Linoise	330 m²	Commune
6	Création du chemin Patis le long de l'Indre	864 m²	Commune



Arpheilles